



I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Renouvellement du conseil municipal enfants*

**Jeudi 16 octobre, les 650 élèves de CM1 des dix-neuf écoles publiques et les cinq écoles privées élisent leurs représentants au conseil municipal enfants pour deux ans.**

Chaque établissement désignera deux représentants (un délégué et un suppléant), soit un total de 48 jeunes conseillers municipaux qui se réuniront une fois par trimestre en assemblée plénière dans la salle du conseil municipal.

Les jeunes élus travailleront au sein de commissions dont le nombre variera en fonction des sujets qu'ils souhaiteront aborder.

Ces commissions siègent un mercredi après-midi sur deux (sauf vacances scolaires).

Les candidats ont préalablement fait campagne au sein de leur établissement. Ils ont établi un programme, débattu des sujets qui les préoccupent avec les autres élèves, distribué des flyers et apposé des affiches. Ce, avec l'aide de leurs référents périscolaires.

Le scrutin se déroule dans les écoles, organisé par le chef d'établissement et les enseignants de CM1. La ville fournit les isolements, les cartes d'électeurs, les urnes, les enveloppes et les procès-verbaux. Un président de bureau et un assesseur, désignés parmi les élèves de CM1 ou CM2, veillent au bon déroulement du scrutin.

Créé en juin 1989, le conseil municipal enfants implique les jeunes Niortais dans la vie de la cité. Il leur permet de faire entendre leur voix et de lancer des projets sur des sujets qui les préoccupent. C'est aussi l'occasion de les sensibiliser à l'importance du vote, à la citoyenneté et à la vie civique.

La cérémonie d'investiture du nouveau conseil municipal enfants se déroulera le 22 novembre de 10h à 12h, salle du conseil municipal, en présence du maire.